



## Retour sur les modifications intervenues

### Communication du président :

Le Directeur de la santé reprend ses fonctions à l'IGAS et quitte MGEN Union à compter du 31 octobre après avoir rempli la mission, confiée depuis septembre 2009, de création de la Direction de la santé, intégrant l'ancienne ADOSEN et la Fondation d'Entreprise. Les collaborateurs ont été avisés préalablement. Il y a continuité mais aucune précision ne peut être donnée à ce stade sur le fonctionnement à venir de la Direction de la santé (phase de réflexion du Directeur groupe).

La seconde information concerne le changement de rattachement d'un poste de conseiller en organisation auprès de la fonction médiation. Il sera rattaché à la Direction des opérations et plus particulièrement à l'équipe engagement et qualité de service. Il est souhaité que ce poste soit pourvu en interne le plus rapidement possible.

### Modifications intervenues dans la convention collective ou accords applicables au sein de MGEN Union :

Nous avons noté en particulier l'accord de branche du 5 juillet 2011 qui révisé le chapitre 9 de la convention collective relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie. Cet accord est disponible sur le site légifrance. Les élus CFDT le tiennent à votre disposition. Cet accord vient renforcer une approche globale de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences au sein des mutuelles et apporte des améliorations notables au texte conventionnel initial. Il précise le périmètre des dispositifs de formation. Les organismes doivent d'ailleurs mettre en place les moyens d'informations individuels et /ou collectifs permettant aux salariés de connaître les conditions dans lesquelles ils peuvent bénéficier d'un bilan de compétences, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) et du DIF dans le cadre de l'élaboration de parcours professionnels et de projets individuels d'évolution professionnelle. Ils doivent également veiller à ce que les encadrants bénéficient de l'information sur la formation professionnelle tout au long de la vie en raison de leurs missions auprès des salariés, notamment la conduite d'entretiens. Il nous semble que les possibilités de formation sont insuffisamment connues et promues dans l'entreprise. Nous avons d'ailleurs insisté sur le fait que ces modifications conventionnelles, comme les accords conclus dans l'entreprise, ne figurent pas tous au portail, ce que nous déplorons.

Sur ce document, nous avons retenu, en plus des actions d'adaptation au poste de travail, les actions de développement de compétences « visant à permettre au salarié d'acquérir de nouvelles compétences qui ne sont pas directement liées au poste occupé » et « accompagnent l'évolution professionnelle et l'employabilité sans être immédiatement et directement utilisable sur le poste occupé et/ou dans l'organisme. »

Ce sont ces considérations sur le sens que nous donnons à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tant sur les perspectives d'évolution en interne que sur l'employabilité, qui nous ont conduit à interpellier sur la situation de nos collègues de MGEN Action sanitaire et sociale, en particulier l'externalisation de près de 200 salariés des secteurs logistique, restauration et lingerie. L'impératif d'une GPEC réside dans l'anticipation et l'acceptation d'un partage sur les projets stratégiques avec les partenaires sociaux. A quand une vraie réflexion sur ce sujet ?

**INFORMATION :** Voici deux mois que les délégués du personnels de Mgen Union ne disposent plus de local en dépit de l'article L 2315-6 du code du travail. Les élus CFDT souhaitent qu'une solution soit trouvée sans délai.

Autre : les circulaires chèques vacances, chèques disques et séjours sont disponibles sur le site du CCE.

## **La CFDT, une organisation qui vous défend au quotidien**

**Prochain Comité d'Etablissement le 22 octobre 2012**

**Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :**

**<http://www.cce-ues-mgen.fr>**

**Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic**

**<http://www.cfdt-mgen.org>**